



# En bref...

SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

**Numéro 405 du 25 novembre 2015**

## Communiqué du SNTRS-CGT

### Les universités françaises, lieux d'enseignement de l'irrationnel

Le « Canard Enchaîné » révélait récemment que les établissements d'enseignement supérieur sont des lieux d'enseignement de l'irrationnel. Au pays de Descartes des formations à la Naturothérapie, à la Musicothérapie, à l'Hypnose Ericksonienne, à l'Hypnose Thérapies Brèves et Mouvements Alternatifs, à la Réflexothérapie plantaire, à l'Audithérapie, à la Gestalt thérapie, à la Fasciathérapie, à la Sophrologie, à la Méditation de pleine conscience, à la Programmation neurolinguistique, à l'Hydrothérapie, à l'Intégration neuro-émotionnelle par les mouvements oculaires, à l'Ethnomédecine, etc., sont sanctionnés par un diplôme universitaire.

Ces diplômes universitaires au nombre de 90 mis en place sans évaluation nationale représentent pour les universités une manne financière. Au diable, la médecine basée sur les preuves, pour 2000 à 3000 € de frais d'inscription, elles peuvent bien fermer les yeux sur la déontologie.

Le Sénat dans son rapport d'avril 2013 intitulé « Dérives thérapeutiques et dérives sectaires : la santé en danger » soulignait que ces enseignements étaient le paravent de mouvements à caractères sectaires. Il s'inquiétait du développement de ces mouvements dans le domaine de la santé.

Interviewé à ce sujet par le « Quotidien du médecin », le Président de la Commission médicale d'établissement de l'AP-HP précise « Il existe une continuité entre ces pseudo-thérapies et les sectes, qui peuvent pénétrer par cette voie dans l'hôpital. En tant que responsable de la qualité et de la sécurité des soins, je lutte contre tout ce qui n'est pas "evidence based" » (édition du 28/10/2015).

Rappelons aussi que ces diplômes sont tout autant délivrés à des personnes sans aucune qualification médicale, pour devenir des sésames universitaires gravés sur des plaques, souvent accolés à des spécialités encore plus improbables, facilitant ainsi l'installation de certains « dérapeuthes ».

Visiblement les Ministres de tutelle ne partagent pas ces inquiétudes. Alertés par une lettre datée du 3 mars 2015 signée par plusieurs personnalités médicales et scientifiques qui réclamaient la suppression de ces diplômes, ils ont préféré répondre par le silence malgré une lettre de relance. Les Ministres ne vont quand même pas se mettre à dos les présidents d'établissements d'enseignement supérieur relais incontournables de leur politique...pourtant, ils auraient la possibilité de faire évaluer ces diplômes d'universités par le CNESER. S'ils ne le font pas, c'est pour ne pas remettre en cause ces financements complémentaires des universités.

A l'heure où les abus liés aux techniques d'emprise mentale font *flores*, les Ministres de tutelle portent une très lourde responsabilité. Ils permettent aux mouvements à caractère sectaire de se donner par ces diplômes une image de respectabilité et d'accroître leur influence au sein du milieu médical.

Villejuif, le 25 novembre 2015.